



Refus de remboursement de dette

Par **WendyydneW**, le 10/11/2011 à 02:21

Bonjour,

En 2008 j'ai fait un virement sur le compte de mon ami de l'époque qui ne m'a pas remboursé depuis. J'ai toutes ses coordonnées bancaires et j'ai fait porter un commentaire écrit lors du virement indiquant qu'il s'agissait d'un prêt.

Ai-je la possibilité de récupérer mon argent via un recours légal?

En vous remerciant sincèrement pas avance.

Par **amajuris**, le 10/11/2011 à 13:25

bjr,

commencez par lui faire une LRAR de mise demeure de vous rembourser cette dette, qu'à défaut vous engageriez une procédure devant un tribunal.

en cas d'insuccès, demandez au juge de proximité du domicile de votre ami de rendre contre votre ami une ordonnance d'injonction de payer si la somme est la procédure peut se faire sans avocat.

une fois cette décision en main, vous mandaterez un huissier au frais de votre ami pour récupérer par une saisie (saisie- attribution sur son compte bancaire.

voir ce lien: <http://vosdroits.service-public.fr/F1746.xhtml>

cdt

Par **mimi493**, le 10/11/2011 à 16:41

Amha, le juge refusera l'injonction de payer puisqu'il n'y a aucune reconnaissance de dette mais on peut toujours tenter

Par **WendyydneW**, le 24/11/2011 à 21:36

Merci beaucoup pour ces réponses précieuses!!